

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ANIMATION DU DEFI « LOCAVORE » 2024

1 – Pouvoir adjudicateur :

M. Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées – Zone Tertiaire
Pyrène Aéroport – Téléport 1 – 51331 – 65031 Tarbes Cedex 9.

2 – Objet du marché :

Animation d'un Défi LOCAVORE à destination de 50 foyers issus du territoire de la CATLP. Ce challenge devra permettre de créer un réseau citoyen en sensibilisant les habitants de la CATLP aux bonnes pratiques de consommation alimentaire, afin d'améliorer la connaissance sur la production locale de produits frais et d'enclencher une dynamique pour le territoire. Ce projet permet aux 50 familles participantes de comprendre les gestes à adopter au quotidien pour avoir une consommation alimentaire plus responsable grâce aux relevés des achats alimentaires qu'elles devront effectuer. Ces relevés faciliteront la prise de conscience sur l'origine des aliments et leur coût environnemental de production.

3 – Durée du Défi :

Le défi à une durée de quasiment trois mois, du 19 septembre au 19 décembre 2024 dates sous réserve de modification, à laquelle il faudra rajouter les 4 semaines de préparation et de collecte des inscriptions.

4- Forme du prix :

Prix forfaitaire (en euros HT et TTC) correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître la charge de travail, les coûts journaliers du (ou des) intervenant(s), les frais de déplacements, de mesures et les éventuels frais annexes.

5– Critères de sélection :

La note finale sera calculée de la manière suivante : 70 % note technique sur la base du mémoire technique et 30% sur la base du prix forfaitaire.

6 – Le mémoire technique :

Il devra présenter :

- la méthodologie en lien avec le cahier des charges ci-joint afin de répondre à toutes les exigences énoncées.
- les moyens techniques directement alloués à la mission et également les logiciels ou outils pour le suivi et le relevé des achats.

- les moyens humains directement alloués à la mission ;
 - le CV et les références des intervenants directement associés à la mission. Il fera ressortir les qualifications professionnelles et/ou diplômes en rapport avec la prestation demandée relative à des actions de sensibilisation du grand public dans le domaine de l'environnement et tout particulièrement de l'alimentation.
 - Les références de l'équipe directement affectée à la mission : références de prestations comparables à la proposition et/ou attestant des capacités requises des membres de l'équipe.
- un planning détaillé de la mission conformément au délai imparti :
 - sa durée : 3 mois de Défi et 4 semaines en amont pour animer les inscriptions et préparer la totalité du Défi.
 - son volume (exemple: x jours d'accompagnement)
 - ses modalités (exemple: « x » visites sur sites, « x » ateliers du cuisine, etc)
 - la proposition commerciale devra prendre en compte la participation aux échanges suivants avec le service Environnement:
 1. Une réunion de lancement,
 2. Points hebdomadaires de suivi,
 3. Une réunion de restitution des résultats.

7– Mode de retrait du dossier de consultation :

Il est joint au présent AAP.

8 – Mode de transmission des offres:

Elles devront être remises par mèl uniquement à Monsieur Simon PEYRET : simon.peyret@agglo-tlp.fr et à l'adresse générique du service : environnement@agglo-tlp.fr.

9 – Délai de modification de détail au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10– Date et heure limites de réception des candidatures et offres :

La date de limite de remise des offres est fixée au lundi 22 juillet 2024, 12 heures.

**CAHIER DES CHARGES
ANIMATION DU « DEFI LOCAVORE » 2024**

Maitre d'ouvrage

Monsieur le Président Gérard TREMEGE
La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Zone tertiaire pyrène aérople - Téléport 1
65 290 Juillan

Interlocuteur

Service Environnement
Monsieur Simon PEYRET
Chef de projet transition énergétique et écologique
Tél : 06.37.46.38.03 ou 05.62.53.34.30
simon.peyret@agglo-ttp.fr /environnement@agglo-ttp.fr

Table des matières

CONTEXTE DE L’ACTION	5
Une troisième année pour le Defi Locavore	5
L’OBJET DU DEFI « LOCAVORE »	5
Qui peut participer ?	5
NOMBRE DE FOYERS A ACCOMPAGNER	6
DUREE DU DEFI	6
STRUCTURATION DU PROJET	6
CONCRETISATIONS DU DEFI	7
BILAN ET EVALUATION	8
MODALITES DE PAIEMENTS	9
INTERLOCUTEUR DU TITULAIRE	9
ANNEXE 1	10
ANNEXE 2	11

CONTEXTE DE L'ACTION

Lorsqu'ils songent aux sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), les habitants pensent généralement aux transports et aux activités industrielles, et pas nécessairement aux émissions provenant d'autres activités comme la production des aliments que l'on mange. Avec 17%, la production agricole est le troisième poste d'émissions de GES du territoire de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP).

Ramenées à l'échelle d'un ménage, les émissions GES associées aux repas pris où qu'ils le soient, au pain, à la viande, aux sodas, au lait ... que ces produits soient dits secs, à conserver dans un placard, un réfrigérateur, ou bien encore dans un congélateur sont qualifiées d'émissions de GES indirectes. En 2012, une étude de l'ADEME estime que les produits alimentaires consommés par les ménages représentent 23% des émissions totales (directes et indirectes), tout autant que les transports et légèrement moins que le logement (chauffage et construction).

La lutte contre le changement climatique passe également par la modification qualitative et quantitative des produits que l'on consomme pour se nourrir.

La communauté Tarbes Lourdes Pyrénées souhaite connaître les habitudes alimentaires de sa population. Le Défi Locavore se veut être une étude sur les pratiques alimentaires au travers d'une aventure humaine enrichissante, réalisée dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CATLP dans la partie « Promouvoir une consommation et une production responsable ».

Une troisième année pour le Défi Locavore

En 2021, s'est tenue la première édition du Défi animée par le CPIE de Bagnères de Bigorre. Suite au succès de la première édition, la CATLP s'est engagée pour une deuxième année en 2022 et une troisième en 2023, le succès a été total grâce à une durée plus courte pour permettre une plus grande densité des animations et des relevés afin de garder une dynamique forte de la part de l'équipe d'animation et des participants.

Il est primordial de conserver l'implication des familles tout au long du défi car les bonnes habitudes et pratiques apprises par les « foyers » pourront être valorisées et pérennisées pendant et après ce challenge pour contribuer au mieux-être des habitants de la CATLP, au renforcement de filières locales et à la découverte de notre territoire.

L'OBJET DU DEFI « LOCAVORE »

Acheter et manger local pendant 3 mois, tel est le défi que lance la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées auprès de ses habitants !

Qui peut participer ?

Tous les habitants de l'agglomération peuvent participer à ce Défi : personnes seules, couples, foyers avec enfants... C'est un challenge à relever par tous : devenir un « consom'acteur » mais aussi découvrir ou redécouvrir notre territoire au fil des productions locales et échanger avec les professionnels qui la font vivre (agriculteurs, commerces locaux...). Une liste des producteurs et distributeurs de produits locaux fournie par la CATLP au prestataire retenu sera à mettre à jour au plus tard pour le jour du lancement du Défi afin qu'elle soit adressée aux participants.

Ce challenge devra permettre de créer un réseau de citoyens en les sensibilisant aux bonnes pratiques de consommation alimentaire, de contribuer à améliorer la connaissance sur la production locale de produits alimentaires et d'enclencher une dynamique pour le territoire.

NOMBRE DE FOYERS A ACCOMPAGNER.

La CALTP utilisera tous les relais de communication et médias nécessaires pour faciliter le recrutement des foyers par le titulaire. Pour participer, les candidats auront un formulaire à remplir sur la page dédiée du Défi Locavore : www.agglo-tlp.fr/defi-locavore.

Durant la phase de recrutement des familles, le titulaire rendra compte quotidiennement du nombre d'inscrits. Le cas échéant, cela permettra de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif des 50 foyers.

La sélection des participants sera proposée à la CATLP par le titulaire sur la base d'un panel représentatif défini en annexe 1.

Le Défi sera annulé, s'il n'y a pas au moins 40 foyers inscrits qui s'engagent à participer au Défi au travers de la signature d'une charte d'engagement. Un modèle de charte d'engagement est annexé à ce document (annexe 2).

Durant les trois mois du défi, le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour maintenir la participation active des foyers. Il devra rendre compte hebdomadairement, lors d'un entretien avec le référent à la CATLP, sur la tenue du Défi et de l'implication des participants.

DUREE DU DEFI

Le défi se déroulera sur une période de 3 mois, de 19 septembre au 19 décembre

STRUCTURATION DU PROJET

Ce projet permet aux familles participantes de comprendre les gestes à adopter au quotidien pour avoir une consommation alimentaire plus responsable grâce aux relevés des achats alimentaires qu'elles devront effectuer. Ces relevés faciliteront la prise de conscience sur l'origine des aliments et leur coût environnemental de production.

L'action est destinée à une cinquantaine de « foyers », sur la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) réparties en 10 équipes de 5 familles. Par famille, on entend foyer, ce défi s'adresse donc à tout type de public, personnes seules, couples, familles avec ou sans enfants.

Chaque équipe est fédérée par un capitaine d'équipe qui est formé par le titulaire sur le fonctionnement de l'outil qui servira à réaliser les relevés et sur les endroits où trouver des produits locaux. Il anime son équipe et transmet à ses coéquipiers ses connaissances acquises lors de sa formation. Il est l'interlocuteur privilégié du prestataire pour le suivi et le bon déroulement du Défi. Le titulaire devra maintenir le lien avec tous les participants du Défi, s'assurer de leur présence aux événements collectifs et de la tenue des relevés.

CONCRETISATIONS DU DEFI

Le Défi se décompose en cinq « grands » moments :

1. **La soirée de lancement** permet de constituer le Défi. Les différents lieux d'achat des produits locaux (marchés, paniers paysans, magasins spécialisés...) sont présentés. Les participants apprennent à réaliser les relevés d'achats alimentaires. Ils reçoivent un kit de démarrage contenant les bons réflexes d'une alimentation positive. Afin de créer une cohésion d'équipe, des ateliers tournants sur la thématique de l'alimentation seront animés par le titulaire, des structures partenaires pourront être associées à la démarche.
2. « **Au fil de l'eau** » ; le titulaire devra maintenir l'implication et la participation de tous. Ce « Lien » quasi permanent avec toutes les familles par tous les moyens nécessaires (mails, newsletter, challenges, réseaux sociaux, téléphone...) devra être maintenu. Toute difficulté devra être remontée à la CATLP au plus tard lors du point hebdomadaire.
3. **Les « moments collectifs »** ; le titulaire devra organiser des visites de ferme d'élevage, de maraîchage, organiser des ateliers de cuisine et tout autre moment qu'il estime pertinent. Il est demandé qu'il y ait au cours de chaque mois des propositions à chaque « foyer », une visite d'exploitation d'élevage ou de maraîchage ou de transformation et un atelier de cuisine. Le titulaire peut proposer tout autre type d'évènement au cours du Défi, sortie cueillette, pique-nique, etc...

Le choix de la ferme sera fait en collaboration avec les services de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et pourra varier selon le lieu de vie des familles. Elles pourront aussi changer au fur et à mesure des défis pour valoriser les acteurs du territoire. Le titulaire devra s'assurer de la présence de tous et de rendre compte à la CATLP des participants ou non avant chaque évènement. La visite d'une ferme est l'occasion de découvrir le métier d'agriculteur et les spécificités du maraîchage. Le choix d'une ferme située au plus proche des familles participantes est très important. Visiter un atelier de transformation est l'occasion pour les participants de découvrir le procédé de fabrication de certains produits et le métier d'artisan.

Un cours de cuisine sera proposé chaque mois aux familles. Le cours devra concerner des produits locaux et de saison pour que les familles puissent refaire la recette chez eux ; des structures partenaires pourront être associées à la démarche.

Au cours de la première quinzaine du Défi, le titulaire devra organiser une soirée de sensibilisation à la Diététique et à la nutrition sur les thématiques suivantes :

- Comment manger sainement tout en maîtrisant son budget ?
 - Quel est l'intérêt des produits frais et de saison dans une alimentation saine ?
 - Comment équilibrer ses repas (la pyramide alimentaire, les aliments à haute valeur nutritionnelle, les associations bénéfiques...) ?
4. **Les « suivi et relevés des achats »** ; les participants doivent réaliser des relevés de leurs achats alimentaires sur des périodes de deux semaines au cours de chaque mois du Défi. Les participants doivent disposer d'un outil informatique (ou papier pour ce qui ne peuvent utiliser un ordinateur) qui permettra de suivre et de relever leurs achats. L'outil devra être mis à disposition par le titulaire. L'objectif des relevés d'achats

alimentaires est de visualiser rapidement l'évolution de la consommation des foyers et des équipes. Le titulaire devra mettre en place un système de point et bonification valorisant les produits locaux et biologique le cas échéant. Seuls les résultats de l'équipe comptent mais les résultats par foyer nourrissent la réflexion personnelle des participants et leur permettent de faire un point individuel sur leurs habitudes d'achat et de consommation. Elles peuvent aussi y retrouver des informations concernant le défi : l'équipe dont elle fait partie, le classement, des conseils, l'inscription aux événements, l'annuaire des lieux de consommation, etc.

5. **La soirée de clôture.** Après avoir réalisé les enquêtes de satisfaction auprès des participants, le titulaire organise cette soirée collective (avec toutes les équipes) pour rendre compte des résultats et **récompenser tous les participants**. En effet, dans ce Défi, personne ne finit perdant. Tous les participants repartent donc avec des lots, qui peuvent être un panier gourmand de produits locaux (confitures, céréales, gâteaux, farines, huiles, etc.) par exemple. L'équipe avec la plus belle évolution remporte quant à elle un petit bonus. La soirée se terminera par un buffet. C'est, enfin, un dernier moment de convivialité avec tous les participants, et le temps d'écouter les témoignages de chacun concernant le Défi. Le contenu de slots devra être proposé dans le mémoire technique et/ou au plus tard par le prestataire retenu un mois avant la date de cette soirée. La CATLP prendra à sa charge les coûts liés au buffet et aux lots.

BILAN ET EVALUATION

1. Enquête auprès des habitants

Peu de temps avant la soirée de clôture du défi, un questionnaire sera envoyé aux participants pour qu'ils nous fassent part de leur retour d'expériences. Une partie sera sous forme d'enquête de satisfaction, vis-à-vis des animations et de l'encadrement du projet. Puis une partie, plus libre, permettra aux participants d'exprimer leurs ressentis et ce qui leur a le plus plu dans le projet.

2. Analyse des relevés

Les relevés nous permettront d'identifier le pourcentage de produits locaux consommés. C'est grâce à ces analyses que nous pourrons classer les familles participantes au défi, mais cela nous permettra aussi d'identifier les dynamiques créées au sein du territoire de la CA TLP.

3. Rédaction du bilan global

A la fin du défi, un bilan global sera rédigé. Ce sera pour nous l'occasion d'évaluer le défi, d'identifier les points positifs et les points négatifs, grâce à l'enquête auprès des habitants réalisée plus tôt. Le bilan reprendra également les analyses que nous aurons faites sur les données recueillies au cours du défi et l'évolution des participants. Le but de ce bilan est de pouvoir améliorer les éditions suivantes du défi.

MODALITES DE PAIEMENTS

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées paiera le titulaire de la manière suivante :

1. Tranche Ferme :

- 20 % à la fin de la recherche des 50 familles.

Le Défi sera annulé, s'il n'y a pas au moins 40 foyers inscrits et qui s'engagent à participer au Défi sans compensation financière autre que les sommes déjà versées.

2. Tranches conditionnelles, si le défi a lieu :

- 30 % à mi-parcours du défi, soit fin octobre 2024.
- 50% à l'issue de la validation du bilan.

INTERLOCUTEUR DU TITULAIRE.

La mise en place d'un temps dédié chaque semaine pour le suivi régulier de l'avancement de la démarche sera assurée par Monsieur Simon PEYRET, chef de projet transition énergétique et écologique du service Environnement :

- Adresse postale : Zone Tertiaire Pyrène Aéroport - Téléport 1 – 65290 Juillan
- Adresse électronique : simon.peyret@agglo-tlp.fr – environnement@agglo-tlp.fr
- Portable : 06.37.46.38.03

Le suivi de l'opération se fera à distance (téléphone, vidéoconférence ...) et/ou en présentiel.

Chaque point hebdomadaire fera l'objet d'une note synthétique des points abordés et des attentes des parties réalisée par le titulaire.

ANNEXE 1

TYPLOGIE DES PARTICIPANTS ATTENDUS
50 foyers participants
10 équipes de 5 foyers
Sur l'ensemble des participants il faudrait qu'il y ait : <ul style="list-style-type: none">• 3 foyers situés en quartier prioritaire de la politique de la ville.• 16 foyers avec des séniors (60 ans et plus), retraités, dont :<ul style="list-style-type: none">○ 8 vivent seuls• 8 foyers avec des jeunes adultes (15-29 ans) dont :<ul style="list-style-type: none">○ 2 sans activité professionnelle○ 3 employés○ 1 cadre○ 1 artisan○ 1 agriculteur○ 2 vivent seuls• 26 foyers avec des adultes (30-59 ans) dont :<ul style="list-style-type: none">○ 12 vivent seuls○ 6 sans activité professionnelle○ 11 employés○ 4 cadres○ 3 artisans○ 2 agriculteurs

ANNEXE 2

Modèle de Charte d'engagement au Défi Locavore

L'organisation du « Défi Locavore » par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) s'inscrit dans le cadre de son « Plan Climat Air Energie Territoire » (PCAET). Ce défi vient concrétiser l'objectif « Promouvoir une consommation et une production responsable ». Pour ce faire, la CATLP a sélectionné (X) pour animer le défi durant les 3 prochains mois (mi-septembre à mi-décembre)

Cette expérience conviviale est une étude sur les réseaux de distribution de produits locaux et sur les habitudes alimentaires existantes sur notre territoire. Pour les participants, elle consiste à effectuer trois fois en six mois des relevés des achats alimentaires, participer à des rencontres pour échanger et s'informer sur les techniques de production, les habitudes alimentaires et bien d'autres sujets, à des animations, faire des visites ...

Cette étude sera évaluée afin de déterminer comment elle permet de contribuer au mieux-être des habitants, au renforcement de filières locales et à la découverte de notre territoire.

Les animations proposées dans le cadre du défi sont gratuites ; elles auront lieu tous les deux mois environ.

Les personnes participant à cette aventure s'engagent à :

- travailler en équipe ;
- effectuer leurs relevés d'achat durant les périodes prédéfinies ;
- participer aux animations proposées et aux divers évènements ;
- mettre à disposition leurs résultats ;
- utiliser et compléter la liste des producteurs et distributeurs fournie au départ ;
- laisser le droit à la CATLP et à (X) d'utiliser leurs images à des fins de communication sur cette expérience ;
- répondre aux enquêtes de satisfaction et aux questionnaires d'études en fin d'expérience ;
- ne pas demander de contrepartie financière quelle qu'elle soit.

Si le participant n'effectue pas ses relevés et souhaite arrêter l'expérience, il s'engage à prévenir le (X) un mois à l'avance. Une autre personne pourra ainsi bénéficier du défi.

Je, soussigné(e):

Adresse électronique :

Adresse postale :

Téléphone :

M'engage à respecter les termes de cette charte.

Le : .../.../.... A :

Signature du participant :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné (X) pour le bon déroulé de ses animations. Les destinataires de ces données sont les responsables de l'animation « Défi Locavore » du (X) et de la CATLP. Les données sont conservées pendant la durée de l'animation sur le territoire pour l'année 2024.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Simon PEYRET de la CATLP au 06.37.46.38.03, simon.peyret@agglo-tlp.fr/environnement@agglo-tlp.fr .

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.